



Journal syndical

2051

Sommaire

Le mot du président 2

Les dossiers de l'heure 3

Précisions sur un point
de notre convention 4

Comité de retraite et
assurances collectives 5

Un œil sur l'actualité 6

Une fiscalité molle pour les riches,
implacable pour les moins nantis 10



Le mot du président



Marc Lévesque

Je vous parlais, dans le dernier journal de 2011, d'enjeux importants pour l'année 2012. Je ne croyais pas si bien dire.

Dans notre milieu de travail, les défis ne manquent pas à l'heure où la TÉLUQ s'apprête à retrouver ses lettres patentes. Par ailleurs, la baisse de clientèle observée au cours des deux derniers trimestres amène la direction à couper ses dépenses, comme vous pourrez le lire ci-après. C'est ensemble, en échangeant dans le respect des uns et des autres, que nous pourrons continuer d'offrir des produits et services de qualité à notre clientèle étudiante – notre raison d'être – et à améliorer ce qui doit l'être.

Sur la scène publique, le 2051 suit de près la question des retraites, sujet chaud s'il en est, auquel on accorde une large place dans ce numéro. D'abord, Alberto Poulin fait le point sur notre régime de retraite. Puis dans la chronique *Un œil sur l'actualité*, Rose-Lise Blanchette présente un survol de ce qui se dit et ce qu'on peut en penser. Bref, un autre son de cloche, celui des travailleurs et travailleuses.

Nous nous interrogeons en tant que citoyens et citoyennes sur certaines mesures envisagées, dont la hausse à 67 ans de l'âge d'admissibilité au régime de pension du Canada et à la sécurité de vieillesse que M. Harper a évoquée à Davos. Est-ce vraiment le désir des citoyens et citoyennes quand on sait que la moyenne d'âge pour la retraite au Québec est de 59,9 ans? C'est pourquoi le SCFP-Québec a convoqué toutes les sections locales à une rencontre extraordinaire sur l'avenir des régimes de retraite qui se tiendra dans la semaine du 20 février. Nous vous rendrons compte des discussions ainsi que des décisions prises à cette occasion.

N'hésitez pas à venir me voir ou à consulter vos délégués syndicaux si vous avez des questions ou des préoccupations concernant vos méthodes de travail, vos relations avec vos supérieurs, la reconnaissance de votre travail et autres aspects. Et soyez assurés de notre confidentialité.

Mobilisons-nous et demeurons solidaires pour une vie meilleure au travail et après le travail.

Bonne lecture,

Marc Lévesque



Les dossiers de 1'heure

Par Marc Lévesque

LA PRÉPARATION DU BUDGET 2012-2013

Avec la vice-présidente et la directrice du bureau de Montréal du 2051, j'ai assisté à une rencontre sur la situation financière de la TÉLUQ et sur les processus budgétaires 2012-2013 convoquée par la Direction des affaires administratives. On nous annonce un déficit budgétaire. La baisse de clientèle observée au cours des deux derniers trimestres entraîne une diminution des revenus qui rend la direction un peu nerveuse à l'heure de notre détachement de l'UQAM. Anticipant un déficit, la direction adopte dès maintenant des restrictions budgétaires.

Entre autres conséquences : moratoire sur la création de postes, ce qui touche peu les membres du 2051 à ce moment-ci; réduction de la masse salariale des surnuméraires, donc non-renouvellement de certains contrats. Cela aura forcément un impact sur la charge de travail des membres du 2051 dans certaines directions et UER. Or, **à l'impossible nul n'est tenu**. Il appartiendra aux gestionnaires d'établir les priorités en cas de surcharge de travail et de retards dans les dossiers, ce qui se produira inévitablement. Nous y reviendrons.

L'ÉVALUATION DU MAINTIEN EN ÉQUITÉ SALARIALE

Qu'est-ce que l'évaluation du maintien en équité salariale? En fait, c'est l'exercice que l'employeur est tenu de faire au minimum tous les cinq ans. Il vise à évaluer si l'équité salariale est maintenue entre les catégories d'emplois à prédominance féminine et celles à prédominance masculine de même valeur. Le but est donc de s'assurer que de nouveaux écarts ne se sont pas insidieusement insérés dans ces catégories.

Une rencontre sur l'évaluation du maintien en équité salariale a eu lieu le 2 février dernier. L'employeur nous a annoncé qu'il voulait la collaboration du 2051 pour les fonctions qui touchent notre accréditation. Nous vous tiendrons conjointement informé des avancements des rencontres paritaires.

LE DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE MONTRÉAL

On apprenait au dernier conseil de gestion que le bail serait signé pour une vingtaine d'années au 5800 St-Denis à Montréal. Le Ministère a accepté de financer le même nombre de pieds carrés que ceux dont disposait la TÉLUQ au 4750 Henri-Julien. Le bail devrait être approuvé par le CA de l'UQAM en février. Et le tout devra ensuite être entériné par l'Assemblée des gouverneurs. Sous toute réserve, le déménagement ne pourra vraisemblablement pas se faire avant la fin de l'année 2012.



Précisions sur un point de notre convention

ARTICLE 5.00 - LES CONGÉS FÉRIÉS POUR LES PERSONNES SALARIÉES À STATUT PARTICULIER

- Personne salariée surnuméraire
- Personne salariée remplaçante
- Personne salariée temporaire
- Personne salariée sous octroi de subvention

Si votre contrat de travail coïncide avec une période comportant des congés fériés, la convention en prévoit le paiement selon les règles suivantes :

Si vous avez travaillé plus de 60 jours ouvrables durant les 12 mois précédant le congé férié, à compter de la 61^e journée de travail vous avez droit d'être payé pour les congés fériés énumérés dans la convention collective. Les détails de la rémunération sont indiqués à l'article 5.00 de la convention collective.

Si vous avez travaillé moins de 60 jours ouvrables, les règles de la Loi sur les normes du travail et la Loi sur la Fête nationale s'appliquent. Vous pourriez aussi avoir droit à des congés fériés payés.

Pour plus de détails :

[Loi sur les normes du travail, section III, à partir de l'article 59.1](#)

[Loi sur la Fête nationale](#)



Comité de retraite et assurances collectives

Par Alberto Poulin



Alberto Poulin

Même si le rapport annuel pour l'année 2011 de notre fonds de retraite (RRUQ voir le [rapport de 2010](#)) n'est pas encore disponible et, surtout, avec tout ce qui se dit dans les journaux par les temps qui courent (voir le coup d'œil sur l'actualité ci-dessous), je tiens à me faire un peu rassurant.

Notre régime est toujours à prestations déterminées et personne, ni les patrons ni les employés, ne souhaite que ça change. Avec un taux de capitalisation de près de 97 %, il se classe parmi ceux qui ont le mieux traversé la crise de 2008. Toutefois, il semble que l'année 2011 ne soit pas des meilleures. Pour l'instant, le point faible de notre régime c'est la réserve pour indexation que les administrateurs n'arrivent pas à combler afin d'indexer les retraites qui ne l'ont pas été depuis bientôt 5 ans.

À ce sujet, la *Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives*, à laquelle je participe à titre de représentant des employés de soutien pour le réseau de l'UQ, est en train de réviser tout le mécanisme d'indexation afin d'éviter des surprises.

Je tiens à souligner que la situation actuelle de plusieurs fonds de retraite est en grande partie due à une loi du gouvernement Bouchard qui, pour atteindre avec frénésie le déficit zéro, interdisait les surplus dans les caisses de retraite. S'ajoute à cela le fait que certains patrons ont négligé de contribuer leur juste part annuellement. La Ville de Québec en est un bel exemple. Les administrations qui négligent de payer leur part pendant plusieurs années, question de diminuer leur déficit, se ramassent avec une grosse dette et vont demander au gouvernement de les renflouer.

En terminant, je dirais que, heureusement pour nous, notre régime a été négocié de telle façon que c'est la partie patronale qui doit éponger entièrement les déficits. Cependant, il faut demeurer vigilants : comme le gouvernement fédéral libéral de Jean Chrétien a déjà réussi à éponger un déficit avec la [caisse d'assurance-emploi](#), il est plus que tentant pour les gouvernements actuels de tous les paliers de se servir dans nos caisses de retraite.

Je vous demande d'être vigilants et critiques quand vous lisez les journaux du Québec à grand tirage. Le discours dominant laisse croire que les régimes à cotisations déterminées sont inévitables pour assurer la compétitivité des entreprises sur les marchés mondiaux. Faux. Il n'y a qu'à voir les profits réalisés pour s'en convaincre.



Un œil sur l'actualité



Rose-Lise Blanchette

Par Rose-Lise Blanchette

Décryptage des enjeux et petits bémols aux propos intéressés et alarmistes, pour ne pas dire à la propagande des tenants de la déconstruction des régimes de retraite, qui dominent la presse parlée et écrite. À qui cela profite-t-il d'ailleurs? Avec commentaires et autres sujets de l'heure vus à travers le prisme syndical.

LE « VOL DES PENSIONS », LA QUESTION À 28 MILLIARDS \$

Tel est le titre d'un article du *Droit* repris sur cyberpresse.ca le 8 février : « Le plus haut tribunal du pays se penchera sur la décision du gouvernement fédéral d'utiliser, en 1999, le surplus de 28 milliards \$ des caisses de retraite des employés et retraités de la fonction publique, de la GRC et des Forces canadiennes, afin de réduire le déficit budgétaire, une affaire que les syndicats de fonctionnaires fédéraux appellent depuis le 'vol des pensions'. » Le gouvernement a abusé de la « confiance des cotisants en allant à l'encontre de ses obligations fiduciaires » allèguent les syndicats et les associations d'employés et des groupes de retraités touchés, dans la poursuite qu'ils ont intenté contre le gouvernement fédéral. Ils ont subi deux revers à ce jour : un devant la Cour supérieure de l'Ontario en 2007, un second en octobre 2010, devant la Cour d'appel de l'Ontario.

Aurons-nous droit encore cette fois au même jugement que celui que la Cour suprême avait rendu dans le cas de la caisse de l'assurance-emploi? C'est à craindre.

67 ANS QU'IL A DIT

M. Harper a annoncé à Davos son intention de porter à 67 ans l'âge de l'admissibilité à la pension. Or cette mesure n'est PAS nécessaire pour assurer la pérennité du Régime de pensions du Canada (RPC), selon l'analyse réalisée en 2009 par un expert de l'OCDE pour le gouvernement fédéral, rapporte le *Globe and Mail* dans son édition du 31 janvier dernier.

Même son de cloche sur le blogue de l'économiste G. Fillion de Radio-Canada, où on peut lire qu'il « n'y a pas de pression financière ou de nécessité fiscale qui oblige [le Canada] à augmenter l'âge de la retraite dans un avenir prévisible ». Le Canada dépense moins d'argent que les autres pays de l'OCDE pour les pensions, et l'immigration devrait diminuer les effets du vieillissement de la population.



[suite] Un œil sur l'actualité

VOIR LOIN, MAIS MAL

La caisse du RPC est en effet bien capitalisée. Elle « contenait un montant record de 148,2 milliards à la fin de l'exercice fiscal 2010-2011, comparativement à 127,6 milliards l'année précédente », peut-on lire dans un [article du Devoir](#) du 20 mai 2011. Ceux-là mêmes qui n'ont pas vu venir la crise économique et démographique sauraient maintenant ce qui va se passer dans 20 ou 30 ans?!!

Il faut plutôt se demander si M. Harper ne réserve pas à cette caisse de retraite le même sort qu'à la caisse d'assurance-emploi.

Tendra-t-on la corde aussi aux retraités plutôt que la main?

À QUI PROFITE LA DÉCONSTRUCTION DES RÉGIMES DE RETRAITE?

Plutôt que de bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC) et la Régie des rentes du Québec (RRQ) afin d'assurer de meilleures prestations de retraite pour les Canadiens et les Québécois, nos élus nous proposent des régimes d'épargne retraite volontaires, comme le Régime de pension agréé collectif (RPAC) et les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER). Avec ces régimes, on « demande à la population d'épargner davantage, sans contribution de leur employeur, et de placer leur argent dans des véhicules imprévisibles où l'on peut perdre, du jour au lendemain, une grande partie de ses économies », fait judicieusement remarquer la [Fédération des femmes du Québec](#). Seuls le milieu patronal et le secteur financier s'en réjouissent.

PRENDRE AUX GENS ORDINAIRES POUR DONNER AUX MILLIONNAIRES

Pourquoi ne pas légiférer plutôt pour protéger les régimes de retraite privés en décrétant les travailleurs et les retraités premiers créanciers en cas de faillite de l'entreprise? On éviterait ainsi les entourloupettes à la [White Birch](#) ou la situation à [Lab Chrysotile](#), à Thetford Mines, dont les 350 syndiqués verront leur retraite lourdement amputée.



[suite] Un œil sur l'actualité

DES CHIFFRES

Encore des chiffres, toujours des chiffres, rien que des chiffres... nous chanterait aujourd'hui Dalida. Le comité sur l'avenir des régimes de retraite complémentaires que la Régie des rentes du Québec a formé à la demande de Julie Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, est composé uniquement de gens préoccupés de finance et d'économie : actuaire, fiscaliste, ex-président d'un régime de retraite, professeur d'économie, représentant de la Caisse de dépôt et placement du Québec et avocat, peut-on lire sur radio-canada.ca. Mettez-y du cœur a-t-on envie de dire à la ministre! Consultez des gens qui ne sont pas uniquement tournés vers la calculette : des gens ordinaires, des professeurs du primaire ou du secondaire, des parents, des sociologues, des historiens, des médecins... on n'en peut plus des consultations à une dimension.

SCÉNARIOS CATASTROPHES ET DEMI-VÉRITÉS QUI ATTISENT LES CONFLITS INTERGÉNÉRATIONNELS

La guerre des retraites est commencée. C'est le titre du grand dossier sur les retraites de *L'Actualité* de février. Les pensions – ces couleuvres du XXI^e siècle – risqueraient de couler l'État, peut-on lire. Langage guerrier et propos haineux, notamment quand la rédactrice en chef cite un philosophe sexagénaire « S'occuper des vieux est admirable, mais il ne faut pas le faire au détriment des jeunes ». J'ai réagi. Pour lire mon commentaire : <http://www.lactualite.com/societe/carole-beaulieu/pensions-les-couleuvres-du-21e-siecle>

DISCRIMINATION ENVERS LES FEMMES ET LES PLUS DÉMUNIS

Dans son communiqué du 23 janvier 2012, *Travailler plus longtemps et s'appauvrir ensuite : Consultation publique sur le vieillissement de la main-d'œuvre et l'avenir de la retraite*, la Fédération des femmes du Québec appelle « à un véritable débat public sur l'avenir de la retraite à la place des six comités qui mènent, largement à huis clos, des travaux pour transformer notre système de retraite à la faveur des institutions financières et au détriment de la population. » Les régimes complémentaires à prestations déterminées sont les seuls mécanismes qui permettent aux travailleurs et travailleuses de bien planifier leur revenu à la retraite.



[suite] Un œil sur l'actualité

ET LES JEUNES ALORS?

Le report de l'âge de la retraite à 67 ans n'aura-t-il pas pour effet de forcer les jeunes à la précarité d'emploi - travail à contrat, postes surnuméraires, temps partiel et chômage à la moindre secousse - jusqu'à 40-45 ans? Cela tombe sous le sens de faire travailler les vieux plutôt que les jeunes. Il faut refuser cela.

ERREUR SUR LA CIBLE

Dans son communiqué du 29 décembre 2011 intitulé *Reprise - Régime de retraite du secteur public : près de 2 milliards \$ en congés de cotisation*, l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic (AQRP) demande au gouvernement de se tenir debout face aux centrales syndicales.

Je trouve pour le moins étonnant que l'AQRP crache dans la soupe syndicale alors que ce sont précisément les syndicats qui ont permis à ses membres de bien gagner leur vie.

L'AQRP se trompe de cible en pointant les centrales syndicales qui n'ont aucun intérêt financier dans ces congés de cotisation. D'ailleurs, à l'heure où les privilèges de la classe moyenne sont attaqués de toutes parts, il serait plus indiqué de faire corps avec tous les groupes disposant d'une structure capable de mobiliser pour défendre les intérêts des gens ordinaires. [Texte intégral de la lettre envoyée à l'AQRP.](#)



Une fiscalité molle pour les riches, implacable pour les moins nantis

Par Rose-Lise Blanchette

Il y a deux fiscalités comme le dit si bien Yves Michaud, président fondateur du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) dans son commentaire sur le livre *Offshore : Paradis fiscaux et souveraineté criminelle* d'Alain Deneault, dont il est question ci-après.

PARADIS FISCAUX

J'ai assisté à une éclairante conférence sur les paradis fiscaux d'Alain Deneault, titulaire d'un doctorat de philosophie de l'Université de Paris-VIII et professeur de sociologie à l'UQAM. Il explique comment les entreprises déplacent leurs activités pour pratiquer l'évasion fiscale et priver ainsi l'État de milliards de dollars : 146 G\$ d'inscriptions canadiennes en 2008, dont le cinquième pour le Québec.

Ces immenses fuites d'argent menacent nos États démocratiques en les dépossédant de leurs ressources financières et de leur souveraineté. Pour concurrencer les paradis fiscaux et éviter la fuite des capitaux, qui abritent la moitié du stock d'argent mondial, les États tendent :

- à taxer moins les détenteurs de fortune et les grandes entreprises;
- à alléger leur réglementation sur les lois du travail, le transport maritime, la protection de l'environnement.

Pour en savoir plus, lisez l'excellent livre *Offshore : Paradis fiscaux et souveraineté criminelle*, Les Éditions Écosociété, 2010, Montréal.

BAISSE D'IMPÔT DES SOCIÉTÉS

Dans son [article du 25 janvier 2012](#), « À qui profite vraiment la baisse d'impôt des sociétés? », Manon Cornellier affirme que : Ottawa a accordé deux baisses d'impôt aux entreprises au cours des 13 derniers mois. Au total, cela veut dire environ 4 milliards \$ de revenus par année de moins dans les coffres de l'État et l'obligation, pour effacer son déficit, de sabrer dans les dépenses de programmes. On connaîtra l'ampleur de ces compressions au moment du dévoilement du prochain budget, mais on sait déjà, le gouvernement l'a dit, qu'elles devront atteindre AU MOINS 4 milliards \$ par année...



[suite] Une fiscalité molle pour les riches, implacable pour les moins nantis

LES TRÈS RICHES QUI ÉCHAPPENT À L'IMPÔT

Les grandes fortunes paient tellement peu d'impôt que certains milliardaires en viennent à supplier l'État de les imposer plus, comme Warren Buffet, Liliane Bettencourt (L'Oréal) et autres grands patrons. Pour en savoir plus.

CERTAINS EN ONT OU ÉCARTS DE SALAIRE INDÉCENTS

Le président et chef de la direction de Metro, Éric La Flèche, a touché 3,2 millions en 2010-2011, soit au moins 64 fois le salaire moyen des employés de l'entreprise, qui s'élève à environ 50 000 \$ [sic] selon ses dirigeants, peut-on lire sur ledevoir.com. Ce qu'a dénoncé Yves Michaud, le Robin des banques.

Il avait fait de même en 2007 quand il s'était insurgé contre la rémunération de Pierre H. Lessard, alors président de Metro et actuel président du conseil d'administration, qui avait gagné 40 M\$ soit « **2000 ans de travail** pour une caissière qui gagne 20 000 \$ par année! », rappelle lesAffaires.com.

Cela explique le coût du panier d'alimentation...

À MÉDITER : « NE DOUTEZ JAMAIS QU'UN PETIT GROUPE D'INDIVIDUS CONSCIENTS ET ENGAGÉS PUISSE CHANGER LE MONDE. C'EST D'AILLEURS UNIQUEMENT DE CETTE FAÇON QUE CELA S'EST TOUJOURS PRODUIT. » - MARGARET MEAD, ANTHROPOLOGUE¹

1. Cité par Marie-France Doucet, étudiante au certificat en sciences de l'environnement de la TÉLUQ, dans son article « Biomes, U comme nUcléaire, Les mines », *Le Sans Papier* de février 2012.



Membres du Conseil syndical

Marc Lévesque / Président

Sylvie Denis / Vice-présidente

Luc Villeneuve / Secrétaire

France Fiset / Trésorière

Christine Simard / Directrice du bureau de Montréal

Rose-Lise Blanchette / Directrice de l'information

COMITÉ HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Djamila Abbas

COMITÉ DE RETRAITE ET ASSURANCES

Alberto Poulin

COMITÉ DES GRIEFS

Esther Dorval, Josée Garant, Pierre Savard

FONDS DE SOLIDARITÉ

Colombe Gagnon, Josée Jackson

COMITÉ ÉVALUATION ET CATÉGORISATION

André Bernier, Marc Lévesque

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

Darie Minville, Luc Villeneuve, Monique Guilmette

COMITÉ RELATIONS DE TRAVAIL

Marc Lévesque, Sylvie Denis, Christine Simard

DÉLÉGUÉS DE SECTEURS

Monique Guilmette, André Bernier,

Colombe Gagnon, Diane Pageau